

LE SECOND PARC NATIONAL EN
SASKATCHEWAN

Question n° 2260—**M. Southam:**

1. Compte tenu du programme annoncé par le gouvernement, quand celui-ci commencera-t-il l'aménagement d'un second parc national en Saskatchewan?

2. Où se trouvera ce second parc national de la Saskatchewan?

3. Quel est le coût estimatif de l'aménagement de ce parc national?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Une des conditions de l'établissement d'un parc national est la cession de l'étendue de terrain, libre de toute charge, au gouvernement fédéral par le gouvernement provincial. On effectue présentement des études au sujet des divers aspects de la question. La décision définitive en ce qui concerne l'endroit où le nouveau parc sera aménagé et la date de cet aménagement ne peut être établie qu'à la suite d'une entente intervenue entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial.

2. Voir réponse au n° 1.

3. Il serait trop tôt pour établir le coût estimatif de cet aménagement.

LE CONSULAT DU CANADA EN U.R.S.S.

Question n° 2283—**M. Mandziuk:**

1. Dans quelle ville de l'URSS le consulat du Canada sera-t-il établi?

2. Si l'on opte pour Kiev, établira-t-on des relations diplomatiques avec la République socialiste soviétique de l'Ukraine?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Il n'est pas question

dans l'immédiat d'ouvrir un bureau consulaire en URSS, bien que, selon l'entente intervenue entre le gouvernement canadien et le gouvernement soviétique touchant l'établissement d'un consulat général de l'URSS à Montréal, le gouvernement soviétique ait convenu que le Canada pourrait, au moment où il lui conviendra, établir un tel bureau dans une ville soviétique désignée d'un commun accord. Le lieu alors choisi sera celui que l'on jugera le meilleur dans l'intérêt du Canada.

2. Kiev pourrait être l'un des choix logiques et naturels comme siège d'un bureau consulaire canadien. L'établissement d'un tel bureau dans cette ville se ferait avec l'accord du gouvernement de l'URSS.

[Français]

KAMOURASKA ET L'ISLET—TRAVAUX
D'HIVER EN 1965 ET 1966

Question n° 2331—**M. Dionne:**

1. Combien de demandes ont été faites par les municipalités des comtés de Kamouraska et de l'Islet dans le cadre du programme d'encouragement des travaux d'hiver en 1965 et en 1966?

2. Combien de ces demandes ont été acceptées, et quel montant a été accordé à l'égard de chacune de ces municipalités?

M. John C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Comté de Kamouraska, 1964-1965: 30, 1965-1966: 27; Comté de l'Islet, 1964-1965: 5, 1965-1966: 8.

2. Comté de Kamouraska: 1964-1965: 30, 1965-1966: 27; Comté de l'Islet: 1964-1965: 5, 1965-1966: 8.